

LE MÉMO TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Les déchets alimentaires acceptés



Épluchures



Restes de repas



Coquilles d'œuf



Sachets de thé/tisane
Marc de café



Coquillages
crustacés



Aliments périmés



Coques
de fruits secs



Vieux pain

Les déchets NON ACCEPTÉS

ZÉRO PLASTIQUE



Étiquettes
de fruit



Litières
d'animaux



Plantes,
fleurs, herbe
(même compostables)



Couches



Sacs en
plastique
(même compostables)



Filets
d'emballage

Les 3 bons gestes du tri des déchets alimentaires



1

Placez le sac dans le bioseau et utilisez uniquement des sacs kraft remis par Grand Lac, **pas de sac plastique (même compostable).**



2

Triez et déposez vos déchets alimentaires dans le sac et gardez votre bioseau fermé entre chaque utilisation.



3

Jetez votre sac 2 x par semaine, n'attendez pas qu'il soit plein pour le jeter.



« Retrouvez la localisation des points de collecte des déchets alimentaires sur www.grand-lac.fr »



Je n'ai plus de sacs kraft, où puis-je m'en procurer ?

GRAND LAC

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-Les-Bains
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h00

RELAIS GRAND LAC DE L'ALBANAIS

60 rue J. Michaud
73410 Entrelacs
Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30,
le lundi et le jeudi de 13h15 à 16h45

VOTRE MAIRIE

La mairie de votre commune
aux jours et horaires d'ouverture
habituels

Financé par



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes